

Informationshinweis, Notices d'information, Avviso informativo

(DE) SICHERHEITSHINWEISE:

Dieses nikotinfreie E-Liquid ist darauf ausgelegt, ein angenehmes Dampferlebnis ohne die Gefahr einer Nikotinabhängigkeit zu bieten. Dennoch sollten, auch ohne Nikotin, bestimmte Vorsichtsmaßnahmen beachtet werden, um eine sichere Verwendung zu gewährleisten.

GEBRAUCHSANLEITUNG

1. **Flaschenöffnung:** Drücken Sie den Verschluss fest herunter und drehen Sie ihn gleichzeitig, um die Flasche zu öffnen.
2. **Befüllung:** Füllen Sie das E-Liquid in den Tank Ihrer E-Zigarette, ohne das maximale Füllvolumen zu überschreiten.
3. **Aufbewahrung:** Verschließen Sie die Flasche nach dem Gebrauch sorgfältig und bewahren Sie sie an einem sicheren Ort, außerhalb der Reichweite von Kindern und Haustieren, auf.
4. **Lagerung:** Bewahren Sie das Produkt trocken und vor direktem Licht sowie übermäßiger Hitze geschützt auf.
5. **Vor Nutzung warten:** Warten Sie nach dem Befüllen einige Minuten, damit der Docht Ihrer E-Zigarette das E-Liquid vollständig aufsaugen kann.
6. **Tankfüllung überwachen:** Vermeiden Sie es, den Tank vollständig zu leeren, bevor Sie ihn erneut befüllen, um eine Überhitzung des Geräts zu verhindern.

MÖGLICHE NEBENWIRKUNGEN:

Das Dampfen kann Nebenwirkungen wie Kopfschmerzen, verstopfte Nase, Halsschmerzen und Mundtrockenheit verursachen. Falls diese Symptome auftreten, beenden Sie die Nutzung und suchen Sie ärztlichen Rat. Für einige Benutzer kann das Dampfen ohne Nikotin auch zu einer leichten Reizung der Atemwege führen und in seltenen Fällen zu kardiovaskulären Effekten wie einer Beschleunigung des Herzschlags.

ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN:

Dieses Produkt ist nicht zum Verzehr geeignet. Nur zur Verwendung mit einer E-Zigarette. Es sollte vorzugsweise vor dem auf der Flasche angegebenen Mindesthaltbarkeitsdatum verbraucht werden.

INHALTSSTOFFE:

Pflanzliches Glycerin (VG), Propylenglykol (PG), Aroma.
Verhältnis: 50% PG / 50% VG

HERGESTELLT VON:

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, Frankreich

IMPORTIERT VON:

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Schweiz

(FR) PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Ce e-liquide sans nicotine est conçu pour offrir une expérience de vapotage agréable et exempt de dépendance nicotinique. Cependant, même sans nicotine, il est essentiel de respecter certaines précautions pour assurer une utilisation sécurisée.

NOTICE D'EMPLOI :

1. Pour ouvrir le flacon de e-liquide, appuyez fermement sur le bouchon tout en le dévissant.
2. Versez le e-liquide dans le réservoir de votre cigarette électronique en prenant soin de ne pas dépasser le seuil de remplissage maximal.
3. Après utilisation, refermez soigneusement le flacon et conservez-le dans un endroit sécurisé, à l'abri des enfants et des animaux.
4. Conservez le produit dans un endroit sec, à l'abri de la lumière directe et de la chaleur excessive.
5. Attendez quelques minutes après le remplissage pour que le e-liquide imprègne correctement la mèche de votre cigarette électronique avant utilisation.
6. Ne laissez pas le réservoir se vider complètement avant de le remplir pour éviter la surchauffe de l'appareil.

EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES :

Le vapotage peut entraîner des effets secondaires comme maux de tête, congestion nasale, maux de gorge, et sécheresse buccale. Si ces symptômes apparaissent, interrompez l'utilisation et consultez un professionnel de santé. Le vapotage sans nicotine peut également causer une légère irritation des voies respiratoires pour certains utilisateurs, et, dans de rares cas, des effets cardiovasculaires tels qu'une accélération du rythme cardiaque.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Ce produit n'est pas destiné à la consommation alimentaire. À utiliser uniquement avec une cigarette électronique. À consommer de préférence avant la date de durabilité minimale indiquée sur le flacon.

INGRÉDIENTS :

Glycérine végétale (VG), Propylène Glycol (PG), Arôme.
Proportion : 50% PG / 50% VG

FABRIQUÉ PAR :

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, France

IMPORTÉ PAR :

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Suisse

(IT)PRECAUZIONI D'USO:

Questo e-liquido senza nicotina è stato progettato per offrire un'esperienza di svapo piacevole e senza dipendenza da nicotina. Tuttavia, anche senza nicotina, è essenziale rispettare alcune precauzioni per garantire un uso sicuro.

ISTRUZIONI PER L'USO:

1. **Apertura del flacone:** Premere saldamente il tappo mentre lo si svita.
2. **Riempimento:** Versare l'e-liquido nel serbatoio della sigaretta elettronica, facendo attenzione a non superare il livello massimo di riempimento.
3. **Conservazione dopo l'uso:** Chiudere accuratamente il flacone dopo l'uso e conservarlo in un luogo sicuro, lontano dalla portata di bambini e animali.
4. **Luogo di conservazione:** Conservare il prodotto in un luogo asciutto, lontano dalla luce diretta e dal calore eccessivo.
5. **Assorbimento della resistenza:** Attendere qualche minuto dopo il riempimento affinché l'e-liquido impregni correttamente la resistenza della sigaretta elettronica prima dell'uso.
6. **Evita la sovrariscaldamento:** Non lasciare che il serbatoio si svuoti completamente prima di riempirlo per evitare il surriscaldamento del dispositivo.

EFFETTI COLLATERALI POSSIBILI:

Lo svapo può causare effetti collaterali come mal di testa, congestione nasale, mal di gola e secchezza della bocca. Se si verificano questi sintomi, interrompere l'uso e consultare un professionista sanitario. Lo svapo senza nicotina può inoltre causare una leggera irritazione delle vie respiratorie in alcuni utenti e, in rari casi, effetti cardiovascolari come un aumento della frequenza cardiaca.

INFORMAZIONI SUPPLEMENTARI:

Questo prodotto non è destinato al consumo alimentare. Da utilizzare esclusivamente con una sigaretta elettronica. Consumare preferibilmente entro la data di scadenza minima indicata sul flacone.

INGREDIENTI:

Glicerina Vegetale (VG), Glicole Propilenico (PG), Aroma.
Rapporto: 50% PG / 50% VG

PRODOTTO DA:

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, Francia

IMPORTATO DA:

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Svizzera

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DULCE SIGNATURE 0MG/ML
Code du produit : EL23-101600
UFI : MTC2-X97Q-F003-C6U9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

E-liquides pour cigarettes électroniques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SAS YAALOM.
Adresse : 24 rue des sablons.94470.Boissy Saint Léger.France.
Téléphone : +33173430456. Fax : .
contact@savourea.fr
http://www.savourea.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient PIPERONAL. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient METHYLCYCLOPENTENOLONE. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5 GLYCEROL		[i]	25 <= x % < 50

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600

CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2 VANILLIN	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5 GLYCEROL		[i]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 ETHANOL	GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7 PIPERONAL	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 80-71-7 EC: 201-303-2 METHYLCYCLOPENTENOLONE	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 ETHYL ALCOHOL	GHS02, GHS07 Dgr Eye Irrit. 2, H319 Flam. Liq. 2, H225	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 3658-77-3 EC: 222-908-8 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURAN ONE	GHS05, GHS07 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 BENZYL ALCOHOL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	[i]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 607-022-00-5 CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4 ACETATE D'ETHYLE	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	[i]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 PROPAN-2-OL	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 600-14-6 EC: 209-984-8 ACETYL PROPIONYL	GHS02, GHS05, GHS07, GHS08 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 D-LIMONENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 607-025-00-1 CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1 ACETATE DE N-BUTYLE	GHS02, GHS07 Wng Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	[i]	0 <= x % < 2.5

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600**Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2 VANILLIN		dermale: ETA = 2600 mg/kg PC orale: ETA = 3300 mg/kg PC
CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7 PIPERONAL		orale: ETA = 2700 mg/kg PC
CAS: 80-71-7 EC: 201-303-2 METHYLCYCLOPENTENOLONE		orale: ETA = 1067 mg/kg PC
CAS: 3658-77-3 EC: 222-908-8 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURAN ONE		orale: ETA = 1608 mg/kg PC
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 BENZYL ALCOHOL		orale: ETA = 1570 mg/kg PC
CAS: 600-14-6 EC: 209-984-8 ACETYL PROPIONYL		orale: ETA = 3000 mg/kg PC

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse

- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m ³ :	VME-ppm :	VLE-mg/m ³ :	VLE-ppm :	Notes :
141-78-6	734	200	1468	400	-
123-86-4	241	50	723	150	

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
56-81-5	10 mg/m ³				
56-81-5	10 mg/m ³				
64-17-5	1000 ppm 1907 mg/m ³				
64-17-5	1000 ppm 1907 mg/m ³				
141-78-6	200 ppm 734 mg/m ³	400 ppm 1468 mg/m ³			
67-63-0	200 ppm 500 mg/m ³	400 ppm 1000 mg/m ³			
123-86-4	50 ppm 238 mg/m ³	150 ppm 712 mg/m ³			

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
56-81-5		10				
56-81-5		10				
64-17-5	1000	1900	5000	9500		84
64-17-5	1000	1900	5000	9500		84
141-78-6	200	734	400	1468	VLRC	84
67-63-0			400	980		84
123-86-4	50	241	150	723	VLRC	84

- Suisse (Suva 2021) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
56-81-5	50 mg/m ³	100 mg/m ³		SSC
56-81-5	50 mg/m ³	100 mg/m ³		SSC
64-17-5	500 ppm 960 mg/m ³	1000 ppm 1920 mg/m ³		SSC
64-17-5	500 ppm 960 mg/m ³	1000 ppm 1920 mg/m ³		SSC
100-51-6	5 ppm 22 mg/m ³			RSSC
141-78-6	200 ppm 730 mg/m ³	400 ppm 1460 mg/m ³		SSC
67-63-0	200 ppm 500 mg/m ³	400 ppm 1000 mg/m ³		SSCB
600-14-6	0.02 ppm 0.08 mg/m ³	0.04 ppm 0.16 mg/m ³		RS
5989-27-5	7 ppm 40 mg/m ³	14 ppm 80 mg/m ³		SSSC
123-86-4	50 ppm 240 mg/m ³	150 ppm 720 mg/m ³		SSC

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : Non précisé.
Neutre.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Viscosité : $v < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C)

Solubilité

Hydrosolubilité : Diluable.

Liposolubilité : Non précisé.

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Compris entre 175 kPa et 300 kPa.

Densité et/ou densité relative

Densité : > 1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

ACETYL PROPIONYL (CAS: 600-14-6)

Par voie orale :

DL50 = 3000 mg/kg poids corporel/jour

BENZYL ALCOHOL (CAS: 100-51-6)

Par voie orale :

DL50 = 1570 mg/kg poids corporel/jour

4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE (CAS: 3658-77-3)

Par voie orale :

DL50 = 1608 mg/kg poids corporel/jour

METHYLCYCLOPENTENOLONE (CAS: 80-71-7)

Par voie orale :

DL50 = 1067 mg/kg poids corporel/jour

PIPERONAL (CAS: 120-57-0)

Par voie orale :

DL50 = 2700 mg/kg poids corporel/jour

VANILLIN (CAS: 121-33-5)

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600

Par voie orale : DL50 = 3300 mg/kg poids corporel/jour

Par voie cutanée : DL50 = 2600 mg/kg poids corporel/jour

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

Informations relatives à l'emballage :

Le mélange est conditionné dans un emballage n'excédant pas 125 ml.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

64-17-5	éthanol, seulement s'il s'agit d'alcools impropres à la consommation (art. 31 de la loi fédérale sur l'alcool)
5989-27-5	D-limonène ([R]-p-mentha-1,8-diene)
100-51-6	Alcool benzylique
123-86-4	acétate de n-butyle
141-78-6	acétate d'éthyle
67-63-0	propane-2-ol (alcool isopropylique)
64-17-5	éthanol, seulement s'il s'agit d'alcools impropres à la consommation (art. 31 de la loi fédérale sur l'alcool)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DULCE SIGNATURE 0MG/ML - EL23-101600

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRI : Valeurs limites réglementaires indicatives.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.